

1ER DEGRÉ : UNE ANNÉE SCOLAIRE SOUS HAUTE TENSION

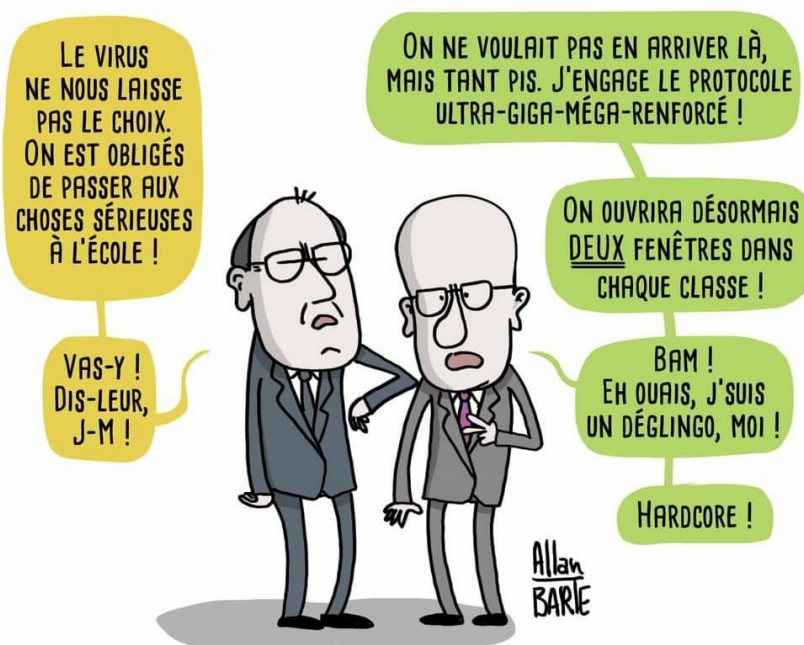


La crise sanitaire du covid-19 a jeté une lumière crue sur le manque de moyens dans les écoles et les dysfonctionnements de l'administration : gestion erratique de la crise sanitaire, manque de remplacements, poursuite des fermetures de classes.

Depuis des décennies, les gouvernements successifs tentent de restructurer l'école primaire. Le gouvernement actuel ne fait pas exception à cette règle et le ministre Blanquer est particulièrement offensif dans ce domaine : note inquiétante sur les programmes de l'école maternelle, projet de loi néolibéral sur la direction d'école, profilage des postes sur les classes dédoublées.

Retour sur une année très particulière...

COVID-19 : QUELLES ANNONCES POUR L'ÉCOLE ?





Une gestion erratique de la crise sanitaire

Les personnels terminent cette année scolaire épuisés. Ordres, contre-ordres, annonces du ministre par médias interposés, changements précipités des protocoles sanitaires : cette gestion erratique de la crise a engendré une augmentation des risques psycho-sociaux au travail. Les personnels ont aussi été durement éprouvés par le manque de considération du ministre : obnubilé par l'idée fallacieuse que les enfants ne seraient pas contaminant·e·s, il a "oublié" de protéger ses agent·e·s : absence d'EPI (masques chirurgicaux voire FFP2), de capteurs de CO2, etc. et pas d'accès prioritaire à la vaccination !

Un manque criant de remplacements

La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur un problème dénoncé depuis des années : le manque de remplacements. En cas d'absence d'enseignant·e·s, selon les différentes versions du protocole sanitaire, cette situation a provoqué un brassage entre élèves de classes différentes ou des fermetures temporaires de classes. Cela a aussi empêché de nombreux personnels de faire valoir leur droit à la formation ou aux activités syndicales.

Encore des fermetures de classes pour 2021-2022

Dans le Gard comme partout en France, de nombreuses classes fermeront à la rentrée scolaire 2021 : on en dénombre une cinquantaine dans le département (par exemple à Vers-Pont-du-Gard, Castillon, Uzès, Génolhac, Molières-sur-Cèze, Robiac-Rochessadoule, Roquemaure, Brignon, Saint-Privat-des-Vieux...). Le ministère réduit encore les moyens alors que la crise sanitaire a renforcé ce constat : il faut un plan d'urgence pour l'éducation avec des recrutements de personnels et une baisse des effectifs par classe. Encore une fois, c'est la rationalisation des moyens qui prime au dépend de la qualité des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.



LA CASSE DE L'ÉCOLE : RÉFORMES ET RESTRUCTURATION

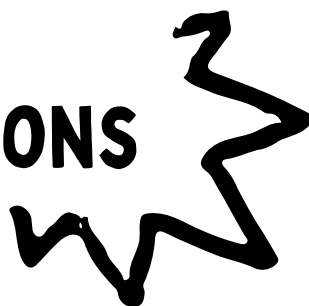
> Le Conseil supérieur des programmes a publié une note inquiétante dans laquelle l'enseignement en école maternelle se trouve réduit à la préparation des élèves aux évaluations standardisées de CP, avec notamment la mise en place d'évaluations dès la Petite Section. Ce serait un pas de plus vers des apprentissages ciblant de supposés fondamentaux à travers des évaluations comme base d'un système éducatif au détriment de l'identité de l'école maternelle défendue par l'ensemble de la communauté éducative. Cette conception paraît libérale et rétrograde en matière de pédagogie.

> Dans le Gard, la circulaire du mouvement dans le 1er degré concernant le profilage des postes GS, CP, CE1 en éducation prioritaire est appliquée de manière inéquitable : inscription dans le vivier de façon automatique sans entretien, entretien avec conditionnement d'abandon de temps partiel, demande de l'avis du directeur ou de la directrice d'école par certain·e·s IEN... Pour rester sur leur poste, les enseignant·e·s doivent justifier, dans le cadre de ces entretiens avec leur hiérarchie, de leurs compétences à exercer des missions qu'ils et elles assument déjà, et envisager une mutation s'ils n'étaient pas retenu·e·s ! C'est une attaque en règle du statut de professeur·e des écoles.

LE PROJET DE LOI RILHAC, KÉZACO ?

Après plusieurs décennies de réformes libérales délétères et dévastatrices pour l'école, la loi Rihlac « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » remet sur la table la question du statut de supérieur·e hiérarchique en dotant les directeur·trices d'école d'une autorité fonctionnelle qui leur donne « une délégation de compétences de l'autorité académique », piétinant ainsi le rôle et le fonctionnement collégial du conseil des maître·ses, l'auto-organisation des équipes et la liberté pédagogique.

NOS REVENDICATIONS



Pour une autre école maternelle et élémentaire, SUD éducation Gard-Lozère revendique :

- l'abandon du projet de loi Rilhac et la mise en place d'une gestion coopérative de la direction d'école ;
- l'augmentation du temps de concertation sur temps scolaire et des temps de décharge ;
- une formation initiale et continue plus importante ;
- l'abandon du profilage des postes et le respect d'un barème transparent lors du mouvement du 1er degré ;
- un plan d'urgence, notamment en matière de moyens et de remplacements : baisse des effectifs par classe (20 hors éducation prioritaire, 16 en éducation prioritaire), reconstruction des RASED, recrutement massif de personnels (enseignant·e·s, ATSEM, AESH, médico-sociaux), recours aux listes complémentaires des concours, titularisation de tou·te·s les personnels précaires.



L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !
L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !



📍 6, rue Porte d'Alès 30000 Nîmes ☎ 04 66 36 25 70 (mardi 8h-17h / jeudi 9h-16h)

🌐 site : <https://sudeducation30.org> ✉ courriel : contact@sudeducation30.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : 📱 @SUDeducationGARD 📺 @sud_educ_30